



AGRICULTURE, ECONOMIE



Des tours à vent en expérimentation pour lutter contre le gel dans les vignobles du Bergeracois

Le Président du Conseil départemental Germinal Peiro, accompagné de la conseillère départementale Sylvie Chevallier et du conseiller régional Christophe Cathus se sont rendus à Pomport mercredi 14 avril pour rencontrer des viticulteurs victimes de plusieurs épisodes de gel au cours des derniers jours.

Publié le 19 avril 2021

Près de 75% du vignoble a été touché par trois épisodes de gel à des degrés plus ou moins importants. Pour lutter contre ce phénomène météorologique aux conséquences dramatiques, plusieurs solutions, souvent coûteuses, existent. Parmi celles-ci existent la lutte à travers de grosses bougies chauffantes (coût = 10.000 € l'hectare par nuit de gel) ou encore la lutte par l'aspersion (qui nécessite un équipement en irrigation).

Une autre méthode est actuellement expérimentée grâce à la CUMA EPS (Environnement Perigord Services), avec l'aide de la Communauté d'agglomération bergeracoise, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Dordogne : des tours à vent. Cette technologie a déjà été mise en place dans les vignobles de Cognac.

Concrètement, il s'agit d'un mât d'une dizaine de mètres, surmonté d'une hélice qui, selon le principe de l'hélicoptère, fait descendre l'air chaud à hauteur des vignes qui se retrouvent préservées. 16 viticulteurs ont exprimé leur souhait de participer à cette expérimentation. Chaque tour à vent (coût 45.000 € HT pour un modèle repliable) couvre un rayon d'environ 6 ha.

8 tours à vent, sur un total de 22, ont déjà été installées et ont pu être testées ces derniers jours. L'investissement total, qui s'élève à 980.000 €, a été porté par la CUMA Dordogne. Il a bénéficié d'une aide du Département de la Dordogne (100.000 €), de la Communauté d'agglomération bergeracoise (100.000 €) et de la Région Nouvelle-Aquitaine (264.000 €).

Les premiers retours des viticulteurs sont très satisfaisants. Un premier bilan doit être effectué au mois de mai pour déterminer leur efficacité.